

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 036/2013 : "création d'un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (aps)" .

CREATION DE POSTE

M. BOURGEOIS présente le rapport.

Un Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe a passé et réussi le concours interne d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, organisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

Cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Educateur Territorial des APS qui a pris effet au 24 mai 2013. Rien ne s'oppose à la nomination à ce grade au sein des services de la Commune.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser la création d'un poste d'Educateur Territorial des APS, et de dire que cette création prendra effet au 1^{er} juillet 2013.

M. BERNARD demande si cette personne encadre des agents.

M. BOURGEOIS répond par la négative.

Mme BATREAU précise que cet agent prend des stagiaires.

Vu la liste d'aptitude au grade d'Educateur Territorial des APS établie à effet du 24 mai 2013,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE la création d'un poste d'Educateur Territorial des APS

DIT que cette mesure prendra effet au 1^{er} juillet 2013.